

CHAPITRE 3 : ECONOMIE

I. L'emploi sur le territoire de l'intercommunalité

1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

La priorité donnée à l'emploi place le développement économique au centre des préoccupations du territoire du SCoT du Cambrésis. Conformément aux exigences du SCoT, ce développement, doit s'inscrire dans différentes formes de complémentaires, visant à implanter chaque activité dans le site le plus adapté à « l'épanouissement durable ».

Afin de mettre en place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emploi, 6 objectifs ont été définis :

- 1. Mettre en œuvre une complémentarité à toutes les échelles du territoire**
- 2. Accompagner le développement économique des exploitations agricoles**
- 3. Préserver les équilibres commerciaux**
- 4. Accompagner la tertiarisation du territoire**
- 5. Faire du tourisme un nouvel axe du développement économique du Cambrésis**
- 6. Développer l'accès au numérique haut et très haut débit des territoires**

De plus, il est indiqué qu'afin de ramener le taux de chômage du Cambrésis au niveau du taux national, le développement économique dans toutes ses déclinaisons (industrie, agriculture, tertiaire, commerce, tourisme ...) constitue un objectif prioritaire du territoire.

Pour exemple, le diagnostic du SCoT a mis en avant la nécessité de prendre en compte la mutation progressive de l'activité agricole pour accompagner son développement futur.

De même, le poids de cambrai, où les opportunités futures en termes d'attractivité se concentrent, nécessite le développement de l'offre de PME dans une vision de complémentarité entre l'offre de l'Ouest et de l'offre de l'Est.

2. Synthèse

SYNTHESE : ANALYSE ECONOMIQUE

- ✓ La population active est en hausse sur l'intercommunalité (+8.8 % entre 1999 et 2009). Cette hausse est principalement soutenue par l'augmentation d'actifs occupés sur cette même période.
- ✓ Le taux d'activité des hommes est plus élevé quelque soit la tranche d'âge interrogée.
- ✓ Le nombre de chômeurs diminue de façon significative entre 1999 et 2009 (-14%). Néanmoins une distinction peut être faite entre le nord et le sud touché de façon plus importante. A noter également que le chômage touche principalement la tranche d'âge des 25-54 ans et plus particulièrement les femmes.
- ✓ Un taux d'emploi moyen supérieur au département et à la région (61.28% sur l'intercommunalité contre 57%)
- ✓ Le secteur tertiaire est le premier secteur pourvoyeur d'emplois avec 65 % des emplois enregistrés dans ce secteur en 2009.
- ✓ Le secteur agricole est encore bien présent sur le territoire malgré une diminution du nombre exploitations agricoles entre la période 1988-2010.
- ✓ Un héritage industriel qui se traduit par une part importante des emplois dans ce secteur mais qui reste inférieure à la part que représente ce secteur sur la zone d'emploi du Cambrésis (16 % contre 21%)
- ✓ Une dynamique de création d'entreprises sur la période 2006-2011 située principalement sur Solesmes et qui s'opère très majoritairement (65%) dans les entreprises de commerce, transports et services divers

De ce constat résulte plusieurs enjeux :

- **Préserver l'activité économique sur le territoire et favoriser son dynamisme.**
- **Définir les conditions d'accueil d'activités économiques.**
- **Permettre la réhabilitation des sites industriels existants.**
- **Intégrer et permettre l'évolution des sites au contact du tissu bâti.**
- **Favoriser le développement des filières d'excellence (lien avec la recherche et la formation).**
- **Favoriser le maintien et la diversification de l'activité agricole au regard des mutations progressives du secteur tout en encourageant l'installation et la reprise d'installations par de nouveaux jeunes agriculteurs.**
- **Mettre l'accent sur la mise à disposition d'un « package » touristique incluant nécessairement une offre d'hébergement afin de développer l'activité touristique.**
- **Développer et appuyer l'offre de loisirs (en adéquation avec les éléments mis en exergue lors du diagnostic équipement) notamment la filière équestre.**

3. Les caractéristiques socio-économiques de la population

La population active est en hausse sur l'intercommunalité. Cette hausse est soutenue principalement par une augmentation d'actifs occupés et de chômeurs. En comparaison avec le canton le Cateau-Cambrésis la population active est supérieure de 6.1 points.

Le taux d'activité des femmes est en hausse sur 1990-1999 mais reste inférieure à celui des hommes. Cette différence entre les sexes s'estompe tout de même de façon importante pour la tranche d'âge des 54-64 ans.

- La population active résidente et son évolution de 1999 à 2009

Tableau 15 : la population active sur l'intercommunalité

| (15-64 ans) | CCPS | | | Canton le Cateau-Cambrésis | | | Le Quesnoy-Est hors Le Quesnoy | | |
|--------------------------|-------|-------|-----------------|----------------------------|-------|-----------------|--------------------------------|-------|-----------------|
| | 1999 | 2010 | évolution 99-10 | 1999 | 2009 | Evolution 99-09 | 1999 | 2009 | Evolution 99-09 |
| Actifs occupés | 5 090 | 5 803 | +14% | 5 575 | 5 935 | +6.45 % | 2 022 | 2 567 | +26.9 % |
| Chômeurs | 980 | 841 | -14.2 % | 1 556 | 1393 | -10.5% | 1 649 | 1 581 | -4.1 % |
| Population active totale | 6 103 | 6 644 | + 8.86 % | 7 131 | 7 328 | +2.76 % | 3 671 | 4 148 | +12.99 % |

On note une hausse générale du nombre d'actifs occupés de plus de 14% sur la période 1999-2010. La hausse est plus importante sur le Pays Solesmois (8.86 %) que sur l'ensemble de l'unité territoriale du canton du Cateau-Cambrésis qui note + 2. 76% de population active⁴. A noter que le nombre de chômeurs diminue de façon non négligeable avec moins 14.2 %.

Le taux d'activité sur la CCPS est supérieur au taux de la région et du département. De plus, une certaine homogénéité ressort sur le territoire quant à cet indicateur. En effet, le taux d'activité des communes est compris entre 68 et 77 % avec aux extrêmes, Solesmes avec 68 % et Montrécourt avec 77 %.

Tableau 16 : Evolution de la population active

| | Population active en 1999 | Population active en 2009 | Evolution Population active | Evolution population totale | Taux d'activité ⁵ des 15-64 ans (2009) |
|------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|
| CCPS | 6 103 | 6 644 | + 8.86 % | 0.24% | 70.16 % |
| Nord | 1 084 532 | 1 151 347 | +6.16 % | 0.68 % | 67.8 % |
| WDC | 1 671 803 | 1 784 851 | +6.76% | 0.93 % | 57.4 % |

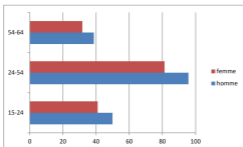
⁴ La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. (Source : INSEE).

⁵ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. (Source : INSEE)

- Le taux d'activité de la population par âge et sexe (en %) en 2009.

Tableau 17 : Le taux d'emploi par tranche d'âge

| Tranche d'âge | % homme | % Femme |
|---------------|---------|---------|
| 15-24 | 49,86 | 40,92 |
| 25-54 | 95,65 | 81,24 |
| 55-64 | 38,61 | 31,68 |



Il est possible de constater que quelque soit l'âge, une différence existe en ce qui concerne le taux d'activité entre les hommes et les femmes. En effet, le taux d'activité des hommes est supérieur à hauteur de 10.9 points en moyenne. Cette particularité s'estompe selon l'âge puisque la différence entre le pourcentage d'hommes et de femmes entre 54 et 64 ans est de 6.93 points (38.6% contre 31.6 %).

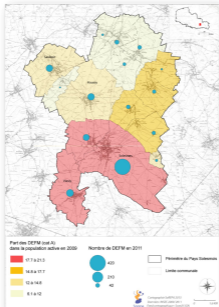
- **Les demandeurs d'emploi au sein du territoire**

On constate une diminution du chômage sur la période 1999-2010.

Les communes situées au sud de l'intercommunalité sont plus touchées par le phénomène.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois comptait 1062 demandeurs d'emplois de catégories ABC⁶ en 2011. Les demandeurs d'emplois se concentrent principalement sur Solesmes. En effet, Solesmes représente presque 40 % des demandeurs d'emplois.

Figure 37 : Les DEFM sur le territoire



⁶ La répartition entre les diverses catégories A, B ou C d'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. [Source : <http://travail-emploi.gouv.fr>]

Comme il est possible de le remarquer dans le tableau suivant, le territoire est marqué par un taux de chômage⁷ inférieur de 2.8 points par rapport à celui du département du Nord et de 6.7 points par rapport à celui du Canton du Cateau-Cambrésis. En revanche, le taux de chômage du territoire est supérieur à 1.5 points par rapport à celui du Canton le Quesnoy Est.

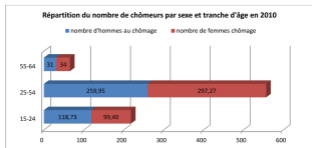
Sur la période 1999-2009, le nombre de demandeurs d'emplois a diminué. Il est passé de 808 à 980.

Tableau 18 : Le taux de chômage en 2009

| | Taux de chômage en 2009 |
|---------------------------------------|-------------------------|
| CCPS | 12.3% |
| Canton Le Cateau-Cambrésis | 19 % |
| Canton le Quesnoy est hors le Quesnoy | 10.8 % |
| Département NORD | 15.1 % |

En raison de l'absence de données en ce qui concerne le nombre de demandeurs d'emplois de catégories ABC sur de nombreuses communes du territoire pour l'année 2011, le choix a été fait de se baser sur les données disponibles de 1999 et 2010.

Comme il est possible de l'observer sur le graphique suivant, le chômage touche principalement la classe d'âge des 25-54 ans. En effet les 15-24, 25-54 et 55-64 représentent respectivement 3.28 %, 8.38 % et 0.98 % de la population active totale.

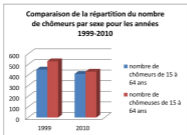


Source : INSEE

⁷ Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). (Source : INSEE)

De plus, il est possible de constater deux autres caractéristiques du chômage sur le territoire :

- Premièrement, on note une diminution générale du nombre de chômeurs entre 1999 et 2010, passant de 980 à 841.
- Deuxièmement, nous remarquons que le chômage touche de façon plus importante les femmes que les hommes.



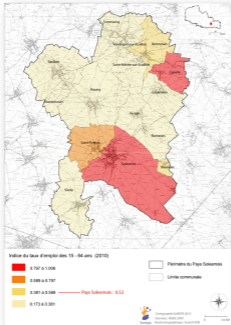
4. Les taux d'emploi

L'indice taux d'emploi moyen⁶ sur l'intercommunalité est de 0.52 %.

Cet indice du taux d'emploi moyen est inférieur à celui du département et de la région.

| | Pays | Canton Le Carreau-Cambrésis | Canton Le Quesnoy EST | Département | Région |
|---|------|-----------------------------|-----------------------|-------------|--------|
| Taux d'emploi moyen des 15 - 64 ans en 2009 | 0.52 | 0.83 | 0.46 | 1.48 | 1.44 |

Figure 38 : Indice du taux d'emploi des 15-64 ans en 2010



⁶ Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois sur une zone et la population active occupée des 15-64 ans de cette même zone

Tableau 19 : Evolution du taux d'emploi par commune entre 1999 et 2010

| Commune | Taux d'emploi moyen des 15-64 ans en 1999 | Taux d'emploi moyen des 15-64 en 2010 |
|---------------------------|---|---------------------------------------|
| Beaurain | 0.38 | 0.41 |
| Bermerain | 0.34 | 0.46 |
| Capelle | 0.58 | 0.90 |
| Escarmain | 0.28 | 0.25 |
| Haussey | 0.29 | 0.32 |
| Montrécourt | 0.19 | 0.31 |
| Romeris | 0.39 | 0.24 |
| Saint-Martin-sur-Ecaillon | 0.23 | 0.24 |
| Saint-pythen | 0.52 | 0.63 |
| Saulnoir | 0.31 | 0.30 |
| Solesmes | 0.88 | 1 |
| Sommaing | 0.26 | 0.19 |
| Vendegies-sur-Ecaillon | 0.26 | 0.17 |
| Vertain | 0.19 | 0.23 |
| Wesly | 0.46 | 0.33 |
| Pays Solesmois | 0.48 | 0.52 |

On constate une disparité en ce qui concerne le taux d'emploi entre les communes de l'intercommunalité. En effet, l'indice du taux d'emploi par commune est compris entre 0.17 (Vendegies-sur-Ecaillon) et 1 (Solesmes).

Le taux d'emploi renseigne le phénomène de migrations pendulaires. En effet, théoriquement, un taux égal à 1 signifie que l'offre d'emploi répond aux besoins de la population en âge de travailler. Ainsi, sur une majorité de communes, le nombre d'emplois présent engendrent des déplacements domicile-travail.

Le Canton le Cateau-Cambrésis a un indice supérieur à celui de l'intercommunalité (0.83). Par conséquent, il est possible de mettre en évidence des flux possibles de populations allant travailler sur ce pôle d'attractivité.

5. Contexte économique de la zone d'emploi de Cambrai

L'ensemble des communes de l'intercommunalité est inclus au sein de la Zone d'emploi de Cambrai.

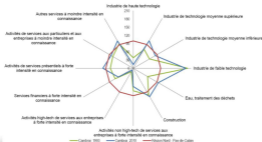
« Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.



Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG). À partir du nouveau découpage effectué en 2011, la Picardie compte 13 zones d'emploi. (Source : INSEE) »

Cette zone d'emploi compte, en 2009, 1 783 000 habitants en légère augmentation par rapport à 1999. **Le taux d'emploi est l'un des plus élevés de la région (59,2%, 4^{ème} rang)**. Une des principales caractéristiques de ce territoire, réside dans la **conservation d'une spécificité industrielle** avec 21 % du total des emplois salariés (pour une moyenne de 19 % sur la région). Bien qu'étant un secteur qui représente une part significative d'emplois, ce dernier est devancé par les secteurs du tertiaire marchand et non marchand.

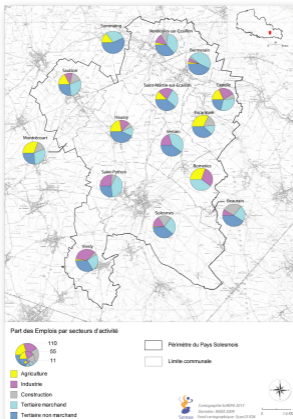
Comme il est possible de le remarquer sur le graphique suivant, l'industrie que l'on nomme couramment « de faible technologie » regroupant la fabrication de textiles et l'industrie alimentaire est très présente.



Source : Direccte NFDC Mission synthèse, Nov. 2012

6. Emploi par secteur sur le territoire

Figure 39 : Part des emplois par secteurs d'activités



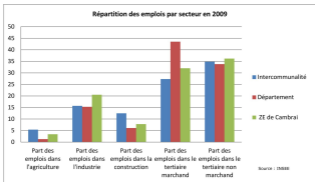


Figure 40 : Part des emplois dans le secteur tertiaire marchand en 2009

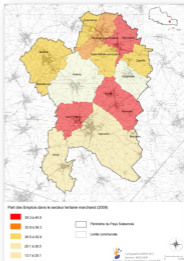
Le Secteur tertiaire

Le **secteur tertiaire est le premier secteur pourvoyeur d'emplois avec 65 %** des emplois enregistrés dans ce secteur en 2009, contre 78 % sur le département. Cette différence s'explique en partie par l'absence de grande agglomération qui traditionnellement capte un nombre important d'emplois publics et privés « supérieurs ».

Le territoire accueille 2 principales zones d'activités à Saint-Python et Solesmes pour un total de 9 Ha. À noter qu'un projet d'agrandissement de 16 Ha est en réflexion.

Des entreprises représentant un nombre non négligeable d'emplois sont présentes sur l'intercommunalité. Par exemple AFFIVAL à Solesmes (entreprise de sidérurgie).

De plus, l'intercommunalité profite d'une proximité géographique avec le pôle universitaire de recherche et de formation de Valenciennes. Cette proximité est un avantage certain pour le territoire afin de s'inscrire dans le développement de l'industrie de pointe.



Le secteur agricole

Malgré une profonde modification des pratiques agricoles, **la richesse des sols en présence a favorisé un maintien du secteur agricole**. Ce dernier possède une part plus importante d'emplois sur l'intercommunalité que sur le département (6% contre 1%).

Au sein des communes situées au nord de l'intercommunalité ayant un caractère plus rural, le poids du secteur agricole dans le total des emplois est plus important. Ainsi, les communes de Montrécourt, Escarmain et Romeries ont une part des emplois dans ce secteur supérieur à 30 %.

Cependant, il est possible de mettre en avant, **une évolution de la profession agricole** par l'analyse de deux principales caractéristiques :

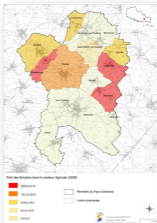
Premièrement, on constate une **diminution du nombre exploitations agricoles sur la période 1988-2010** (-164 exploitations agricoles).

Deuxièmement, la tendance générale sur le territoire du SCoT du Cambrésis est à l'augmentation des grandes et très grandes exploitations, ainsi **la SAU sur l'intercommunalité a diminué de 8 % mais pour un nombre d'exploitation moins important**.

Ces deux caractéristiques reflète la problématique soulevée dans le cadre du SCoT du Cambrésis, à savoir ; **une difficile installation et reprise d'exploitations par de nouveaux jeunes agriculteurs**.

A noter également que l'agriculture a pris une nouvelle voie. En effet, **il existe aujourd'hui une véritable volonté de certains exploitants d'aller dans le sens d'une agriculture raisonnée**. Ainsi, des fermes pratiquant l'agriculture biologique sont implantées sur Bermerain et de Sommaing.

Figure 42 : Part des emplois dans le secteur agricole en 2009



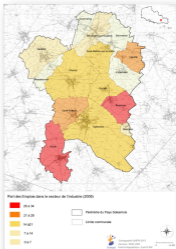
Le secteur industriel

Le secteur industriel représente une part des emplois non négligeable sur le territoire et principalement sur la partie sud où cette part peut s'élever à 34,8 % des emplois de la commune de Viesly.

Cette distinction nord/sud, résulte en partie d'un **héritage historique**. Depuis les années 1840-1850, les villes de Solesmes et Caudry vont profiter d'un développement industriel important notamment dans le secteur du textile. Cependant, bien que le textile soit encore représentatif du développement industriel, **il existe une certaine diversité dans ce secteur** sur le territoire. Par exemple, la métallurgie et la transformation des métaux est présente sur Solesmes.

A noter tout de même que la part des emplois que représente le secteur de l'industrie est moins importante à l'échelle de l'intercommunalité (16%) qu'à l'échelle de la Zone d'Emploi de Cambrai (21%).

Figure 43 : Part des emplois dans le secteur de l'industrie en 2009



7. Etat des lieux de la dynamique de création d'entreprises

Bien que l'on constate une augmentation globale de la création d'entreprises sur les années 2006-2011, on remarque une diminution importante des créations en 2011.

Des créations d'entreprises importantes dans le domaine du commerce, transports et services divers.



| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | évolution 2006-2011 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|---------------------|
| Nombre de création d'entreprises | 23 | 32 | 27 | 60 | 83 | 68 | +195.6 % |

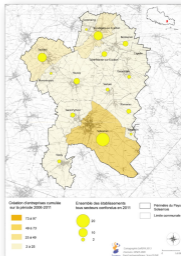
Figure 44 : Démographie des entreprises

Malgré une augmentation de plus de 195 % du nombre d'entreprises créées de 2006 à 2011, il est possible de remarquer une baisse importante sur les années 2010-2011. En effet, alors que 83 entreprises ont été créées en 2010, l'année 2011 enregistre une baisse de 15 entreprises créées.

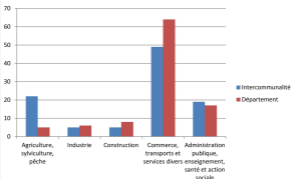
La création d'entreprises s'opère très majoritairement (65%) dans les entreprises de commerce, transports et services divers en 2011.

Solesmes est la commune où l'activité économique se localise majoritairement. A noter que les communes de Saulzoir et de Vendegies-sur-Ecaillon situées au Nord de l'intercommunalité apparaissent également attractives. Ces dernières profitent d'une proximité avec le pôle de Valenciennes et d'une accessibilité par la RD 114.

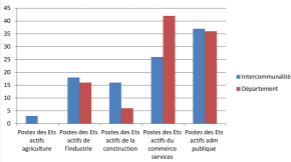
D'après le diagnostic de l'artisanat de 2012 par Cambrésis Emploi et la Chambre des métiers 145 entreprises artisanales dont 58 dans le secteur du bâtiment, 53 relevant du secteur des transports/de la réparation et autres services, 19 relevant de la fabrication et 15 de l'alimentation.



Répartition des établissements actifs selon le regroupement en 5 grands secteurs en 2010



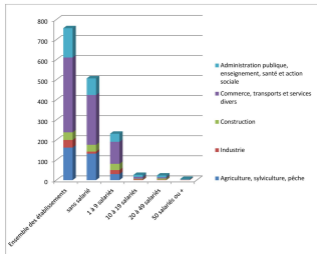
Répartition des postes par secteurs en 2010



Bien que le secteur du commerce, transports et services divers soit largement déployé sur l'intercommunalité, on remarque que ce dernier ne représente pas la part des postes la plus importante. En effet, alors que ce secteur représente 49 % des établissements actifs, il ne constitue que 26 % des postes.

A l'inverse, alors que le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale représente 19 % des établissements actifs, il constitue 37 % des postes.

L'intercommunalité est également fortement marquée par l'activité agricole. Malgré une mécanisation du secteur, la part des emplois agricoles est encore importante et supérieure à celle du département.



Le secteur de l'industrie est peu représenté en termes de nombre d'établissements. Cependant, ce dernier se trouve être un employeur important du territoire.

II. L'activité touristique au sein de l'économie locale

1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

Comme vu précédemment, le SCOT du Cambrésis place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emploi au centre des préoccupations. Parmi les 6 objectifs déclinés, le tourisme prend une place importante comme l'indique l'objectif n°5 :

- Faire du tourisme un nouvel axe du développement économique du Cambrésis.

En effet, le Cambrésis est riche d'une histoire mouvementée. Son patrimoine tant religieux, industriel, que rural en témoigne. Les atouts doivent ainsi être mis en avant afin de véhiculer une image attractive du territoire et ainsi créer de l'emploi pour en faire un nouvel axe de développement économique du territoire.

Le Document d'Orientations Générales indique en outre que :

- « Le Solesmois possède la particularité de concentrer un grand nombre d'éléments de patrimoine rural et un réel potentiel de développement du tourisme vert. La filière équestre y est particulièrement présente. Elle constitue un potentiel en termes de développement de l'offre touristique du territoire. »
- « Pour élargir l'attractivité touristique du Cambrésis, le territoire doit poursuivre la mise en réseau et la complémentarité de ces différents pôles touristiques existants. Pour cela, les documents d'urbanisme locaux doivent préserver les potentiels identifiés, encourager le développement et la mise en valeur de ces grands sites. »
- « Les documents d'urbanisme locaux doivent prendre en compte les servitudes d'utilité publique concernant les protections du patrimoine. Celles-ci sont mises en annexe et sont opposables aux demandes d'autorisations d'occupation du sol ».
- « Pour les communes concernées par des itinéraires touristiques d'échelle territoriale, les documents d'urbanisme locaux doivent :
- Identifier et inscrire les itinéraires existants et ceux à créer.
- Maintenir la qualité paysagère de ceux-ci dans une optique de développement de la trame verte et bleue territoriale.
- Conserver l'emprise des anciennes voies ferrées, en les protégeant au titre de l'article L 123-1-5.7° du code de l'urbanisme ou par un emplacement réservé. »

2. Synthèse

SYNTHESE : LE TOURISME SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Par la qualité de ses paysages, la richesse du patrimoine Bâti et naturel, le territoire a de nombreux atouts touristiques.
- ✓ L'activité touristique développée s'appuie principalement sur le tourisme de nature et notamment par une offre de circuits de promenade pédestre.
- ✓ Une offre d'hébergement absente sur le territoire.
- ✓ Deux établissements de restauration sont présents sur l'intercommunalité. Ces derniers se concentrent sur la commune de Solesmes.

Au regard du diagnostic établi et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- **Mettre l'accent sur la mise à disposition d'un « package » touristique incluant nécessairement une offre d'hébergement afin de développer l'activité touristique.**
- **Développer et appuyer l'offre de loisirs (en adéquation avec les éléments mis en exergue lors du diagnostic équipement) notamment la filière équestre.**

3. Un important potentiel touristique

L'intercommunalité s'inscrit dans un territoire à forte identité culturelle et paysagère propice au développement de l'activité touristique.

En effet, la présence de différents éléments concoure à l'expansion du tourisme de découverte et de loisirs :

- Aspect bucolique des paysages ruraux (églises à caractère, plateaux agricoles, bocages, etc.).
- Présence de 8 édifices classés au titre des monuments historiques (2 monuments historiques à Vendegies-sur-Ecaillon, 3 à Solesmes, 1 à Saint-Python, 1 à Romeries et 1 à Haussy).



Brasserie, malterie, tonnellerie
Christ Delaporte, puis De La
Roche Du Kozet à Solesmes



Brasserie-malterie Biaisu Jenart,
puis Biaisu Rombaux à Vendegies-sur-Ecaillon



Grande Brasserie Coopérative de
Solesmes, puis Brasserie de
l'Union des Coopérateurs de la
Selle et de la Sambre à Saint-
Python

- Un patrimoine naturel remarquable marqué par la présence de l'eau. Le territoire est traversé par la vallée de l'Ecaillon et la vallée des Saules/ de la Selle). Les vallées sont des écosystèmes fragiles qu'il convient de préserver. En effet, la préservation des milieux n'est pas contradictoire avec l'idée du développement touristique à condition de sensibiliser les usagers mais aussi faire connaître ces milieux à l'ensemble de la population locale.



Circuit de la vallée des Saules

4. Une activité touristique essentiellement basée sur le tourisme de nature

L'ensemble de ce patrimoine a permis de créer 6 parcours de randonnée pédestre permettant de parcourir le territoire sur plus de 100 km. A noter qu'aucun circuit de VTT n'est proposé sur le territoire alors que ces derniers pourraient élargir l'offre touristique.

De plus, l'activité de pêche est fortement développée sur le territoire. Cinq Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) sont dispersées sur les communes de Saulzoir, Haussy, Solesmes, Vendegies-sur-Ecaillon et Saint-Python.



A noter qu'une étude intercommunale de valorisation du cadre de vie en Pays Solesmois a été réalisée afin de favoriser la pratique de la promenade qu'elle soit pédestre ou cycliste et de valoriser les relais patrimoniaux emblématiques sur les 6 circuits existants et de promouvoir la découverte du territoire par le biais de circuits de découverte à vocation pédagogique.

5. Un manque d'offre d'hébergement et de restauration

Après consultation de la base INSEE sur la capacité des communes en hébergement, il apparaît que l'offre en hôtellerie et en hôtellerie de plein air est absente du territoire. On note aussi la présence de 5 gîtes ruraux.

De plus, au regard des informations disponibles sur le site « tourisme-cambresis.fr », le territoire semble n'accueillir que deux établissements de restauration tous deux situés sur Solesmes.

Afin de favoriser le développement touristique sur l'intercommunalité, il apparaît important de mettre l'accent sur la mise à disposition d'un « package » touristique incluant nécessairement une offre d'hébergement.